



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 4 octobre 2021 à 19 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

2021-10-221 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-10-222 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

ADOPTÉE

1.4 Période de questions

- Monsieur Ghislain Nadeau demande pourquoi le maire a reçu un chèque au montant de 3 000 \$ pour des frais de déplacement. Le maire lui répond que le chèque fait référence aux trois (3) derniers mois de déplacement pour le projet des chemins.

- Monsieur Jean-Luc Otis dit qu'il avait fait une demande suite au projet des chemins puisqu'il avait de la difficulté à sortir de son entrée. Il demande si la Municipalité pourrait aller mettre un voyage de concassé. Le maire lui répond qu'il enverra un inspecteur vérifier sa demande.

- Monsieur Jean-Luc Otis affirme qu'un voisin est venu le voir pour lui confier qu'il avait vu des gens voler à l'écocentre et qu'il y avait du volage. Monsieur Otis voulait en informer la directrice générale.

2021-10-223 1.5 Suivi du dossier du Gala des musiciens

CONSIDÉRANT les propos de Monsieur Ghislain Nadeau, stipulant que la Municipalité devait 3 000 \$ au Gala des musiciens, qui a été récemment dissout;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-08-250 qui mentionne que le Gala des musiciens s'engage à investir un minimum de 1 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Gala des musiciens a utilisé la Salle municipale entre les années 2015 à 2019;

CONSIDÉRANT la facture #201707 au montant de 3 110.87 \$ pour l'achat de plancher;

CONSIDÉRANT QU'un montant minimal de 4 000 \$ aurait dû être investi par le Gala des musiciens dans la salle;

CONSIDÉRANT QU'après les recherches, le Gala des musiciens devrait une somme de plus de 890 \$ à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité ne réclamera pas les frais au Gala des musiciens et qu'aucune somme n'a besoin d'être versée;



ÉTANT ENTENDU QUE les représentants du Gala des musiciens rapportent les faits aux participants.

ADOPTÉE

2021-10-224 1.6 Probation de l'employé 32-0023

CONSIDÉRANT QUE plus de six mois se sont écoulés depuis l'embauche de l'employée 32-0023 au service des gravières;

CONSIDÉRANT QUE les six mois de probation ont été relevés avec succès;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'EMBAUCHER l'employé 32-0023 comme journalier et opérateur, aux conditions discutées et tel que déposé au dossier de l'employé.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2021-10-225 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 4 octobre 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 4 octobre 2021;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 313 433 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 10 976 \$.

ADOPTÉE



3. TRAVAUX PUBLICS

2021-10-226 3.1 Suivi du dossier de l'église

CONSIDÉRANT la réunion du 1er octobre 2021 des Marguillers;

CONSIDÉRANT QUE, lors de ladite réunion, il fut résolu d'opter pour la destruction de l'église de Villemontel;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique n'a pas les ressources financières pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Évêché a démontré un intérêt pour aider financièrement la Fabrique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE, conditionnellement à la démolition de l'église, moyennant une contribution de la Municipalité, la Fabrique cédera à la Municipalité le terrain de l'église en échange d'un montant symbolique de 1 \$;

ÉTANT ENTENDU QU'en contrepartie, la Municipalité de Trécesson prendrait charge du transport et de la disposition des déchets, du remplissage après démolition et des frais de notaire reliés au transfert du terrain.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES

4.1 Achat d'une camionnette et d'un coffre de rangement

Ce point est remis à une séance subséquente.



5. URBANISME

5.1 Achat d'une camionnette et d'un coffre de rangement (en échange de l'auto déjà acquise)

Ce point est remis à une séance subséquente.

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Application de pelouse à la halte municipale

Ce point est remis à une séance subséquente.

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES



2021-10-227 9.1 Concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières, une municipalité peut fixer par règlement, pour calculer le droit de mutation payable, un taux supérieur à 1,5 % sans dépasser 3 % pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement ont été déposés lors de la séance du conseil du 20 septembre 2021 en vue de l'adoption du présent règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 2021-288 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l' élu - Jacques Grenier

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

- il a participé à une rencontre de la Table des maires;
- il a rencontré Monsieur Rouleau de Laforge pour le Lac Beauchamp. Celui-ci affirme que, suite aux tests effectués au chemin du Lac Beauchamp, il n'y a plus présence de contaminant. Il n'y a donc aucun danger pour le chemin, les puits et les cours d'eau.
- le 24 septembre, il a participé à une rencontre concernant les ressources humaines;
- il a reçu un appel de Monsieur Mario Grenier, qui avait une rencontre du CA pour le Lac Beauchamp, et il a répondu à ses questions.

10.2 Rapport de l' élu - Martin Veilleux



Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

- ce soir, avant la séance, il a participé au 5 à 7 de la Municipalité avec les autres conseillers et les employés.

10.3 Rapport de l'élu - Claudine Martineau

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

*- le 22 septembre, elle a participé à l'AGA de l'École Morency et elle prolongera son mandat pour les prochaines années;
- ce soir, avant la séance, elle a participé au 5 à 7 de la Municipalité avec les autres conseillers et les employés.*

10.4 Rapport de l'élu - Nathalie Dion

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

- ce soir, avant la séance, elle a participé au 5 à 7 de la Municipalité avec les autres conseillers et les employés.

10.5 Rapport de l'élu - Rollande Brunet

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

*- elle a participé à une rencontre concernant les ressources humaines;
- ce soir, avant la séance, elle a participé au 5 à 7 de la Municipalité avec les autres conseillers et les employés.*

10.6 Rapport de l'élu - René Martineau

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

*- il a participé à une rencontre concernant le dossier de l'église;
- ce soir, avant la séance, il a participé au 5 à 7 de la Municipalité avec les autres conseillers et les employés.*



11. INFORMATIONS

12. CORRESPONDANCES

12.1 Campagne de financement Olo

Campagne de financement Olo

12.2 Campagne de financement de Radio Boréale

Campagne de financement de Radio Boréale

13. Varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions

- Monsieur Ghislain Nadeau demande quand le projet des chemins



sera terminé. Monsieur le maire lui répond qu'ils ont jusqu'à la fin de semaine prochaine. La directrice générale ajoute que la compagnie pour le traitement de surface subit présentement des bris d'équipement et que la température est également un gros facteur à l'avancée des travaux.

2021-10-228 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 19 h 22.

ADOPTÉE

Ghislain Nadeau
Maire



Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Ghislain Nadeau
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).